

PROCÈS-VERBAL CF N° 3
DU 6 JUILLET 2026
En visioconférence

Présidence

Chantal FERRARI

Présents

Frédéric BURLETT (Trésorier général – FFA) – Antonia COLOMBO – Philippe MAGRON –
Marianne MANDRET – Éric RAUL – Edith RICHARD – Chantal SÉCHEZ – Virginie VALÉRO

- Début de la réunion : 18h00 -

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Chantal FERRARI ouvre la séance en informant les membres qu'à la suite de la démission de Yves BOISSERIE, elle a proposé à Jean GRACIA et à Frédéric BURLETT de reprendre la présidence de la CF¹. Cette proposition sera soumise à validation lors du prochain Comité directeur fédéral. Elle indique également avoir proposé à Philippe MAGRON d'exercer les fonctions de Vice-président de la Commission.

Aucune opposition n'est exprimée par les membres présents.

2. INTRODUCTION

Chantal FERRARI rappelle que cette visioconférence poursuit deux objectifs principaux :

- poursuivre la réflexion engagée avec la CNC² concernant les aides directes aux clubs ;
- définir les orientations futures de la CF afin de renforcer son rôle au sein de la Fédération.

Elle souligne que la Commission doit être reconnue non seulement pour son expertise financière mais également pour sa capacité à formuler des propositions et à accompagner les instances fédérales dans leurs décisions.

3. RÉFLEXION SUR LES AIDES DIRECTES AUX CLUBS

Présentation du dispositif actuel

Philippe MAGRON rappelle que les échanges concernent uniquement les aides directes à la performance, représentant un budget d'environ 430 000€, les aides destinées aux territoires ultramarins relevant d'un dispositif spécifique.

¹ Commission des Finances

² Commission Nationale des Clubs

Chantal FERRARI présente le fonctionnement actuel du dispositif et souligne l'importance du travail administratif qu'il représente :

- l'identification des huit premiers de chaque championnat ;
- le calcul des distances parcourues ;
- l'application du barème financier ;
- l'établissement des avis de crédit ;
- la transmission des fichiers au service comptable.

Pour la saison hivernale 2026

- 49 390 € ont été versés ;
- 241 clubs métropolitains ont bénéficié d'une aide ;
- 11 championnats étaient concernés.

La nouvelle indemnisation fixée à 0,08 €/km conduit à des aides comprises entre 16,32 € et 1 521,28 €. Quarante clubs ont perçu une aide inférieure à l'ancien forfait minimum de 44€, ce qui conduit à s'interroger sur le maintien éventuel d'un seuil minimal ainsi que sur l'équité du dispositif.

La possibilité de transférer la gestion opérationnelle de ces aides à la CNC est également évoquée.

Finalité des aides

Les échanges mettent en évidence la nécessité de définir préalablement l'objectif poursuivi par la Fédération.

Deux orientations sont identifiées :

- récompenser prioritairement la performance sportive ;
- accompagner le développement d'un plus grand nombre de clubs.

Frédéric BURLETT indique que le Bureau fédéral souhaite faire évoluer le dispositif vers un système plus équitable permettant d'aider davantage de clubs avec des montants plus significatifs.

Il évoque la possibilité de remplacer les aides automatiques par un dispositif fondé sur des projets de développement portés volontairement par les clubs, complémentaire au Projet Sportif Fédéral. L'hypothèse d'un regroupement des crédits consacrés aux aides à la performance et à la labellisation représenterait une enveloppe d'environ 640 000 € (hors Outre-mer).

Répartition des compétences

Les échanges conduisent à s'interroger sur la répartition des responsabilités entre les différentes commissions.

Plusieurs intervenants estiment que :

- la CNC devrait assurer le pilotage des aides aux clubs métropolitains ;
- la COM³ devrait suivre les dispositifs spécifiques concernant les territoires ultramarins ;
- la CF conserverait un rôle d'analyse, d'évaluation, de contrôle et de proposition.

Les participants soulignent l'intérêt d'un travail conjoint entre les différentes Commissions afin de garantir la cohérence des critères retenus et la bonne utilisation des crédits.

³ Commission Outre-mer

Conclusion de ce premier thème

Les membres constatent unanimement que :

- le dispositif actuel est particulièrement lourd à gérer ;
- son efficacité et son équité doivent être réévaluées ;
- une clarification des compétences entre commissions apparaît nécessaire ;
- la CF doit davantage se concentrer sur ses missions d'analyse, de contrôle et de proposition.

Décision

Il est décidé de poursuivre les échanges avec la CNC afin d'élaborer des propositions communes destinées au Bureau fédéral.

4. ÉVOLUTION DES MISSIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES

Les missions de la Commission

Chantal FERRARI rappelle les missions qui sont confiées à la Commission par les textes réglementaires :

- la mise à jour des circulaires financières ;
- l'analyse de la situation financière et du modèle économique des Ligues ;
- l'organisation de webinaires d'information ;
- l'analyse des contrats d'achat supérieurs à 100 000€ ;
- l'appui au Trésorier général.

L'objectif est désormais de définir une véritable feuille de route pour les deux années restantes de la mandature.

Un contexte financier en profonde évolution

Frédéric BURLETT souligne que l'évolution récente des recettes fédérales modifie considérablement les enjeux financiers.

Le budget fédéral pourrait atteindre près de 38 M€ en 2027 contre 27 M€ en 2025. Cette évolution impose :

- une maîtrise rigoureuse des dépenses ;
- un contrôle renforcé des procédures ;
- une implication accrue de la Commission dans le suivi budgétaire.

Il rappelle également que l'objectif demeure la reconstitution progressive des fonds propres afin d'assurer durablement l'équilibre financier de la Fédération.

Renforcement du suivi budgétaire

Une réunion spécifique de la Commission sera organisée en septembre afin de :

- présenter le budget révisé 2026 ;
- expliquer le processus de construction budgétaire ;
- identifier les principales lignes budgétaires devant faire l'objet d'un suivi particulier ;
- préparer la participation de la Commission à l'élaboration des budgets 2027 et 2028.

Commission des Achats

Les membres et notamment Philippe MAGRON, Président de cette « Commission » souhaitent que la Commission des Achats joue pleinement son rôle.

Ils demandent notamment :

- la transmission préalable des dossiers ;
- un véritable examen comparatif des offres ;
- une analyse argumentée avant tout avis rendu au Bureau fédéral.

Frédéric BURLETT confirme cette volonté et rappelle les règles prévues par le règlement intérieur.

Accompagnement des structures déconcentrées

La Commission souhaite renforcer son rôle auprès des Ligues et des Comités départementaux. Les principales orientations retenues sont :

- analyser plus tôt les comptes des Ligues ;
- étudier la possibilité d'obtenir également les comptes des Comités départementaux ;
- développer des actions de conseil, d'accompagnement et de prévention auprès des structures en difficulté.

Un webinaire spécifique pourrait être organisé afin de présenter les analyses financières et d'échanger avec les trésoriers.

Nouvelles pistes de travail

Plusieurs propositions sont formulées :

- spécialiser les membres de la Commission selon leurs domaines de compétence ;
- renforcer la formalisation des procédures internes ;
- développer l'analyse des risques et des engagements hors bilan ;
- poursuivre le contrôle des notes de frais et du respect des procédures financières ;
- assurer un suivi des principales lignes budgétaires ;
- porter un regard sur les futurs dispositifs de labellisation et de soutien aux clubs ;

5. ORGANISATION DES TRAVAUX

Afin de structurer les travaux de la Commission, il est proposé que chaque membre indique les missions sur lesquelles il souhaite s'investir plus particulièrement.

Une feuille de route sera élaborée après la réunion de septembre afin de préciser :

- les priorités retenues ;
- les responsables de chaque mission ;
- le calendrier de réalisation.

6. PROCHAINES ÉCHÉANCES

D'ici la prochaine réunion, les travaux porteront principalement sur :

- le calcul des aides aux clubs pour la saison estivale ;
- la préparation du webinaire consacré à la facture électronique prévu le 8 septembre **2026** ;
- l'organisation d'une réunion de la Commission en septembre consacrée exclusivement au budget révisé 2026 et à la préparation du budget 2027 ;
- Une nouvelle réunion avec la CNC.

7. CLÔTURE DE LA RÉUNION

En conclusion, Chantal FERRARI remercie l'ensemble des participants pour la qualité des échanges et leur implication.

Elle souligne que cette réunion constitue une étape importante dans la redéfinition des missions de la CF. Au-delà de son rôle traditionnel, la Commission est appelée à renforcer son action et son expertise autour de plusieurs axes majeurs :

- l'analyse financière des structures déconcentrées (Ligues, Comités, clubs) ;
- le suivi budgétaire et la participation à l'élaboration du budget fédéral ;
- le contrôle des procédures financières et administratives ;
- l'accompagnement des structures fédérales dans leurs problématiques financières ;
- la participation aux réflexions relatives aux achats et aux procédures d'engagement ;
- le suivi et le contrôle des notes de frais, notamment via l'outil Jenji ;
- l'organisation de webinaires à destination des trésoriers et dirigeants ;
- la mise à jour et l'évolution des circulaires financières ;
- la collaboration avec le Trésorier général de la Fédération sur le suivi des engagements hors bilan ;
- le calcul des aides financières aux Ligues et la mutualisation des Interclubs ;
- la participation à la CM⁴ avec la CNC ;
- la participation à la CM avec la COM ;
- l'analyse des possibilités de financement et le suivi de la gestion de trésorerie.

Ces différentes missions témoignent de la volonté de faire de la CF un véritable organe d'analyse, de contrôle, de proposition et d'accompagnement au service de la Fédération et de ses structures territoriales.

La séance est levée après avoir fixé les principales orientations de travail pour la rentrée de septembre.

- *Fin de la réunion : 19h30* –



Antonia COLOMBO
SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Chantal FERRARI
PRÉSIDENTE DE LA CF

⁴ Commission Médicale